

Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
200, rue Principale
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0
Tél. : 418-325-2841
Télé. : 418-325-3070
Courriel : municipalite@sainteannedelaperade.net

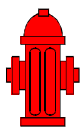
Le 13 octobre 2016

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

La municipalité procédera au rinçage de ses bornes-fontaines dans le cadre de son programme d'entretien du réseau d'aqueduc. Une baisse de pression ainsi qu'une légère coloration (rouille) de l'eau pourront être observées au cours des travaux. Quoique sans danger, nous vous demandons de vérifier si l'eau présente une coloration avant de l'utiliser. Si elle devient colorée, assurez-vous de laisser couler l'eau froide jusqu'au retour d'une eau claire.

18 au 21 octobre 2016

Réseaux Batiscan



Semaine du 23 octobre 2016

Réseau Saint-Prosper et village

Nous vous remercions de votre compréhension habituelle.

INSPECTION DES BORNES-FONTAINES

La firme Aqua-Date effectuera l'inspection mécanique des bornes-fontaines dès le **lundi 24 octobre et ce jusqu'au mercredi 26 octobre 2016, de 7 h à 17 h**, sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.



Conséquemment, il peut y avoir une baisse de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille) pouvant occasionner certains désagréments dont les taches sur les tissus. Pour remédier à cette situation, il suffit de laisser couler votre robinet d'eau froide jusqu'à ce que l'eau soit claire et de vérifier avant de faire la lessive ou de cuisiner. Il n'y a toutefois aucun danger pour la santé.

La municipalité vous remercie pour votre compréhension et s'excuse pour tout inconfort.

ABRI D'AUTO D'HIVER

Il est maintenant temps d'installer votre abri d'auto d'hiver. Voici quelques règles à suivre afin de faciliter le déneigement des rues durant la période hivernale et protéger votre installation.



Les abris d'auto temporaire sont autorisés dans toutes les zones de la municipalité du **1^{er} octobre au 30 avril** de chaque année.

- Il doit y avoir un **bâtiment principal sur le même terrain**;
- Le revêtement de l'abri d'auto doit être fait en toile ou un autre matériel spécifiquement manufacturé à cette fin;
- Le revêtement doit être fixé à une structure démontable et bien ancrée au sol;
- L'abri d'auto doit être localisé dans les cours latérales et leur prolongement dans la cour avant; il peut aussi être localisé dans l'allée de circulation menant à un garage annexé au bâtiment principal ou dans la cour arrière;
- La superficie maximale de l'abri d'auto est de 40 mètres carrés par unité de logement;
- La hauteur maximale de l'abri d'auto est de 3 mètres.

L'implantation de l'abri d'auto doit respecter les distances minimales suivantes :

- 1 mètre de la bordure intérieure du trottoir ou de la chaîne de rue;
- 1 mètre de la ligne avant du terrain lorsqu'il n'y a pas de trottoir ni de chaîne de rue;
- 1 mètre des lignes latérales du terrain.

PRÉPOSÉ(E) AU RESTAURANT DE L'ARÉNA

Poste temporaire sur appel

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade est à la recherche d'une personne afin de combler un poste de Préposé(e) au restaurant de l'aréna afin de remplacer les absences, les vacances et les surcharges de travail. Ce poste ne comporte aucune garantie d'heures.

PRINCIPALES FONCTIONS

Sous l'autorité du directeur général, la personne est responsable d'accueillir la clientèle, de servir et de préparer la nourriture au restaurant de l'aréna. Elle doit s'assurer que les normes et la réglementation sont respectées, en matière d'hygiène, de salubrité et de conservation des aliments. Elle opère la caisse enregistreuse, fait l'entretien du restaurant et des appareils de cuisson, du comptoir, du réfrigérateur, des tables et des chaises.

PROFIL RECHERCHÉ

- Détenir un diplôme d'études secondaire ou être en voie de l'obtenir. Une expérience pertinente pourra être considérée en l'absence de diplôme;
- Expérience de travail avec le public et les enfants un atout.
- Habilité à communiquer avec les enfants et le public en général, capacité à travailler sous pression, discrétion, tact, courtoisie, autonomie et initiative.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Salaire selon la convention collective;
- Horaire variable selon les besoins;
- Poste syndiqué.

Faites parvenir votre candidature à : Jacques Taillefer, directeur général, avant 16 h le jeudi 27 octobre 2016, à l'adresse suivante : 200 rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade, G0X 2J0 ou par courriel à jacques.taillefer@sainteannedelaperade.net.



Que ferez-vous le 31 décembre 2016 à minuit?

Un fleuve, une rivière, un village



— ans d'histoire —
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE
• 1667-2017 •

La corporation des fêtes du 350^e
de Sainte-Anne-de-la-Pérade présente la

Grande soirée d'ouverture

Ne manquez pas le party de l'année,

la soirée dont tout le monde parlera en 2017.

Embarquons dans la fête!

Procurez-vous votre billet maintenant!



En prévente jusqu'au 30 novembre 2016

- ❖ 25 \$ par adulte (12 ans et plus), 10 \$ par enfant (5 à 11 ans) et gratuit pour les 4 ans et moins.

Du 1^{er} décembre au 16 décembre 2016

- ❖ 35 \$ par adulte (12 ans et plus), 15 \$ par enfant (5 à 11 ans) et gratuit pour les 4 ans et moins.

Billets en vente au bureau municipal, 418 325-2841 ou auprès de nos bénévoles

Gilles Devault, 418 325-3057
Steve Massicotte, 418 325-3240
Denis Dupont, 418 325-3022
Jocelyne Leduc, 418 325-3547



Richard St-Amant, 418 325-1660
Jean-René Laganière, 418 325-2334
Marie-Noëlle Devault, 418 325-1740